

**Zeitschrift:** L'Émilie : magazine socio-culturelles  
**Herausgeber:** Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe  
**Band:** [89] (2001)  
**Heft:** 1457

**Artikel:** Assurance-maternité : une initiative cantonale à Fribourg  
**Autor:** Wicht, Annette  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-282094>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Assurance-maternité

## Une initiative cantonale à Fribourg

Les Fribourgeoises ont fait le pas. Malgré le projet d'assurance-maternité fédérale, elles ont lancé une initiative législative cantonale: seize semaines de congé maternité avec un salaire versé à 80 %. Le comité d'initiative, très largement soutenu, doit réunir 6000 signatures d'ici au 20 décembre.

ANNETTE WICHT

Le 13 juin 1999, 54% des Fribourgeoises et des Fribourgeois ont dit oui à une assurance-maternité fédérale. L'argument était suffisant pour chercher, à l'instar d'autres cantons comme Genève, une solution cantonale. D'autant que la Constituante fribourgeoise, chargée de rédiger une nouvelle Constitution cantonale, s'est également prononcé en faveur de l'assurance-maternité.

A Fribourg, un groupe de travail constitué de représentantes et représentants des milieux politiques, syndicaux, professionnels, associatifs, s'est constitué en vue de proposer un projet cantonal. Ainsi est né le «Comité d'initiative pour une assurance-maternité fribourgeoise». Il est présidé par deux femmes, la socialiste Evelyne Krauskopf et la démocrate-chrétienne Tiziana Frassinetti et bénéficie du soutien de ces partis, ainsi que du parti chrétien-social, des VertEs et d'une Partie des femmes radicales et démocrates du centre, sans compter l'appui des syndicats et de nombreuses

associations. La coordination est assurée par Espacefemmes, le centre de rencontre, de conseil et de formation des femmes fribourgeoises\*.

«Tant qu'une solution fédérale seule à même de garantir une égalité de traitement pour toutes les femmes en Suisse n'aura pas abouti, les initiatives cantonales fonctionnent comme des aiguillons auprès des autorités fédérales. Elles contribuent à maintenir le dossier ouvert», argumente le comité d'initiative. Plus de cinquante ans après l'inscription du principe dans la Constitution fédérale, il est tout à fait légitime d'en demander son application».

### Une assurance pour qui ?

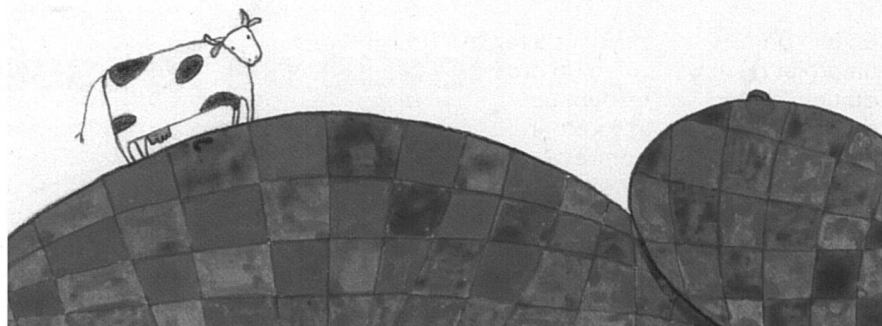
L'assurance-maternité voulue par les initiates et initiants est calquée sur le modèle d'une assurance perte de gain. Ainsi, elle prend en compte les femmes salariées, les chômeuses et les indépendantes. Cette assurance, fondée sur le principe de la solidarité, est financée de façon paritaire par les employeurs et les employé-e-s, et par des contributions des travailleurs-euses indépendant-e-s. Selon les premières estimations, son coût ne devrait pas excéder 18 millions de

francs par année. Les femmes sans activité lucrative pourraient également être prises en compte. L'initiative n'exclut pas cette possibilité. Le cas échéant, la future loi en fixera les conditions.

Mais pourquoi une initiative cantonale aujourd'hui, alors que le projet fédéral de Pierre Triponez semble en bonne voie? «Pour obtenir le droit de vote et d'éligibilité, les femmes ont aussi dû passer par des solutions cantonales», relève Evelyne Krauskopf. D'ailleurs, plusieurs autres cantons ont des projets similaires. Après Genève, Vaud, Valais et Neuchâtel ont entamé des travaux.

Trois mois pour récolter 6000 signatures devraient suffire. Surtout que l'initiative a rencontré un très large appui auprès des partis politiques, syndicats et associations. Seule voix officiellement discordante, celle de l'Union patronale du canton de Fribourg qui rejette fermement le principe d'une assurance cantonale. Elle préfère la solution fédérale et son financement par le biais des APG. »

*\*Des listes pour la récolte de signatures peuvent être demandées à Espacefemmes, Monséjour 11, 1700 Fribourg, tél. 026/424 59 24.*



MYRIAM ABOUROUSSE



**Sexe à la tronçonneuse.** Est-ce la peur de ne pas paraître de vrais hommes en refusant le service militaire qui explique le concept publicitaire du Centre Martin Luther King? Gandhi disait que ce n'était qu'après avoir pris conscience de son rapport aux femmes qu'il était vraiment devenu non violent. Les militants du CMLK ont encore fort à faire.